

SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt2

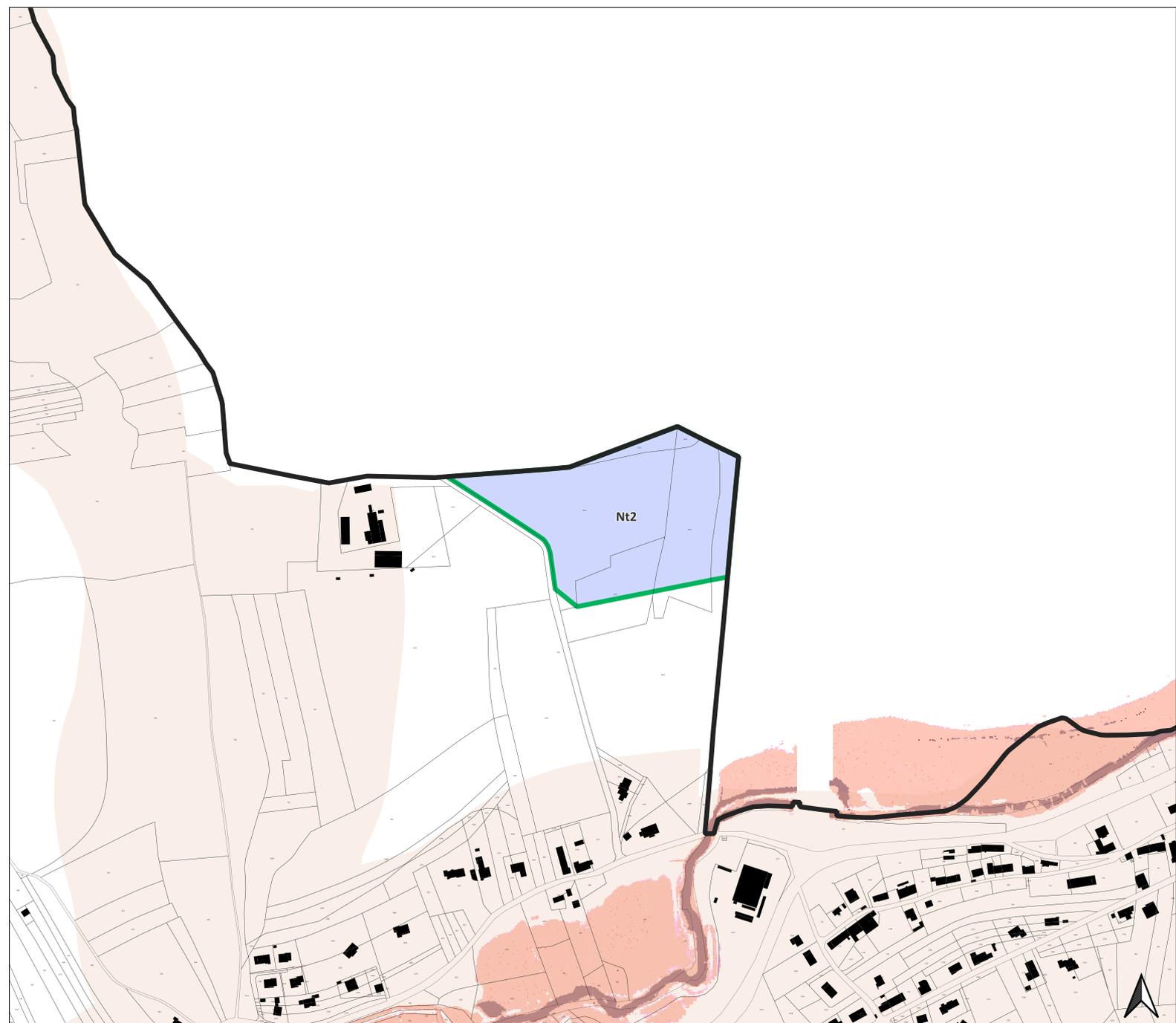
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible entre 200m² et 499 m² selon les sites

SURFACE (en ha) : 3.8

PROJET : > Création

> Hébergements insolites : Création de douze cabanes





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt2

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible entre 200m² et 499 m² selon les sites

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

CRUE CENTENALE

 Niveaux d'aléa : Modéré ou fort

 Niveaux d'aléa : Fort

 Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

 Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques

 Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

 Faible

 Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt2

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible entre 200m² et 499 m² selon les sites

ENJEUX : Le secteur est concerné par une ZNIEFF 2. La faible imperméabilisation des constructions du projets permet de limiter les impacts sur les milieux.

 Délimitation du secteur

Enjeux environnementaux et paysagers

 Arrêté de Protection de Biotope

 ZNIEFF 1

 ZNIEFF 2

 NATURA 2000

 Zone Humide Effective

 Réserve nationale

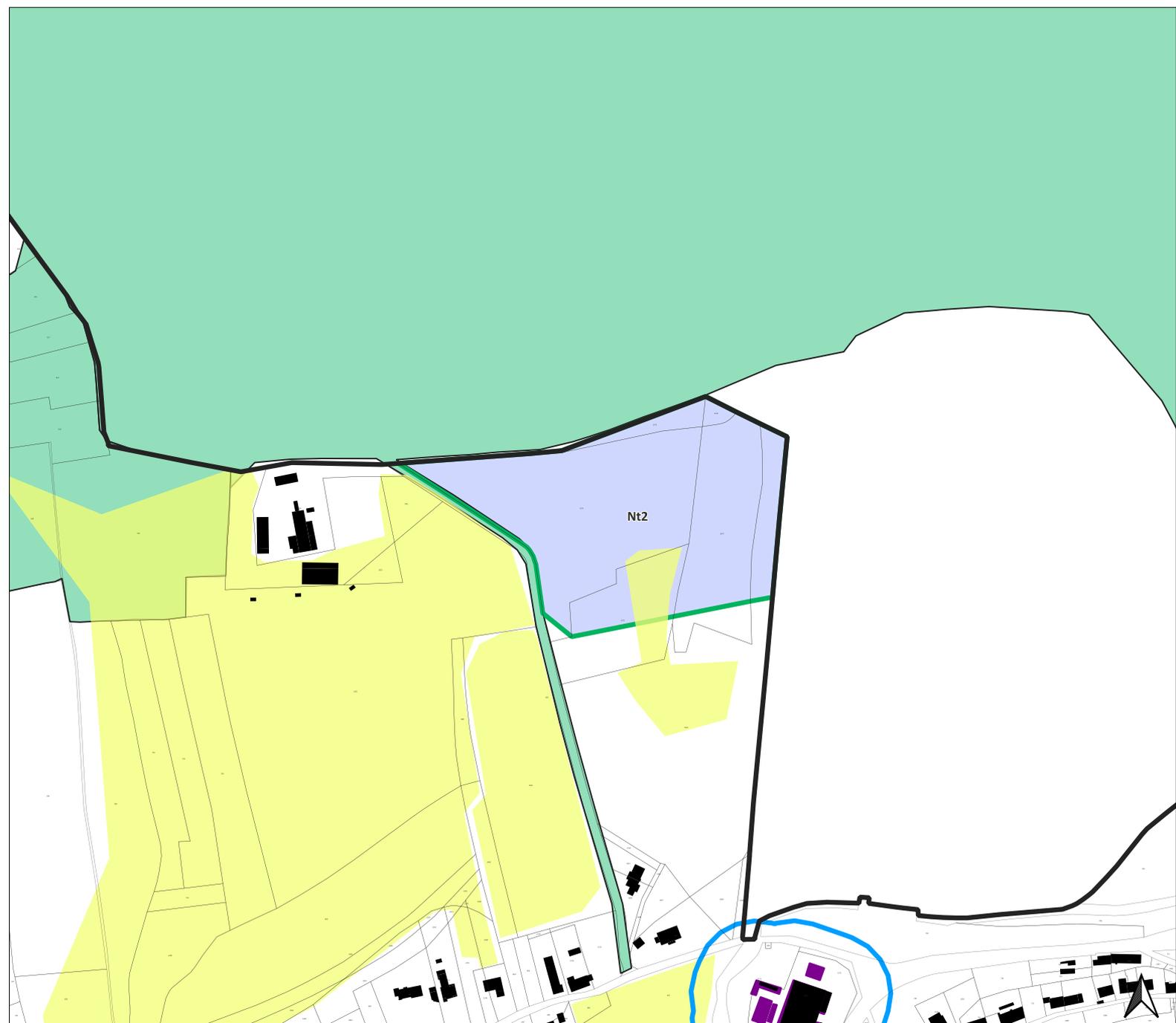
 Réservoirs trame prairie

 Corridors trame prairie

 Réservoirs trame forêt

 Corridors trame forêt

 Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt2

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible entre 200m² et 499 m² selon les sites

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

 Délimitation du secteur

Enjeux agricoles

 Bâtiments agricoles

 Périmètre ICPE

 Périmètre RSD

 Registre Parcellaire Graphique 2022

Enjeux forestiers

 ONF- Forêts Publiques